

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2018
DELIBERATIONS

n° 2018	OBJET	VOTE
DELIBERATIONS GROUPEES		
55	MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	ADOpte A L'UNANIMITE
56	TARIFS MUNICIPAUX	ADOpte A L'UNANIMITE
57	DECISION MODIFICATIVE	ADOpte A L'UNANIMITE
58	PROGRAMME D'INTERET GENERAL	ADOpte A L'UNANIMITE
59	PRISE EN CHARGE DE CONTRAVENTIONS	ADOpte A L'UNANIMITE
60	INVENTAIRE COMMUNAL – MISE A JOUR	
61	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	ADOpte A L'UNANIMITE
62	PERSONNEL – RECRUTEMENT D'EMPLOIS AIDES	ADOpte A L'UNANIMITE
63	PERSONNEL – CRÉATION DE POSTE D'AGENTS NON TITULAIRES	ADOpte A L'UNANIMITE
64	CONVENTION DE PRET MINIBUS	ADOpte A L'UNANIMITE
65	MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES	ADOpte A L'UNANIMITE
66	CONVENTION FIC 2018/2019	ADOpte A L'UNANIMITE
67	MEDIATHEQUE – MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	ADOpte A L'UNANIMITE
68	MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT D'ADMISSION AUX STRUCTURES PETITE ENFANC	ADOpte A L'UNANIMITE
69	ACCUEIL FAMILIAL – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES	ADOpte A L'UNANIMITE
DELIBERATIONS DEGROUPEES		
70	CLUB OMNISPORTS – SUBVENTION 2018 ET AVENANT N° 2	• 19 POUR • 7 ABSTENTIONS Groupes AGA et « Demain, CB »
71	PERSONNEL – MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES	ADOpte A L'UNANIMITE
DO	DECSIONS DE L'ORDONNATEUR N° 2, 3 ET 4	

Les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité absolue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-55

**OBJET : MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
MM. GRASSET, GUËNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Vu la délibération n° 2014-56 en date du 26 septembre 2014 portant sur le Règlement Intérieur du Conseil Municipal qui précise les modalités de fonctionnement de l'assemblée municipale,

Considérant la nécessité de modifier ce règlement afin de permettre le remplacement, à titre exceptionnel, d'un élu par un autre lors des réunions de Commissions auquel il appartient,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité des voix, de modifier l'article 6 du règlement intérieur en y ajoutant le texte suivant :

« A titre exceptionnel, un Conseiller Municipal empêché d'assister à une Commission auquel il appartient peut-être remplacé par un autre Conseiller Municipal au maximum trois fois par année civile pour l'ensemble des Commissions dont il est membre. »

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs.....3

Votants.....26

DELIBERATION N° 2018-56

**OBJET : TARIFS MUNICIPAUX
- RESTAURATION
CENTENAIRE DU 11
NOVEMBRE 1918**

RAPPORTEUR : M. GARBAY

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoints, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la manifestation organisée à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918,

le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, à l'unanimité des voix, de fixer le montant des repas organisés à cette occasion,
 - Pour les adultes à 10 €
 - Pour les enfants âgés de - 12 ans à 7 €
- DIT que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget en cours.



CARBON-BLANC, Le 12/10/2018
Le Maire,

Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-57

**OBJET : DECISION
MODIFICATIVE**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
MM. GRASSET, GUËNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GRASSET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la décision du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la commune lors de sa séance du 15 février 2018,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Considérant la nécessité de modifier les Sections de Fonctionnement et d'Investissement du budget en fonction des attributions de compensation de BORDEAUX Métropole,

Considérant la nécessité de traduire comptablement l'amortissement des biens qui ont été transférés,

Considérant la proposition d'ajuster des dépenses d'équipement à savoir : l'achat d'une balayeuse pour répondre à des problématiques de propreté de la ville au lieu de l'achat d'un camion et le remplacement de luminaires sur des bâtiments municipaux,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité des voix, de modifier les Sections de Fonctionnement et d'Investissement comme suit :

En section de Fonctionnement :

Opérations Libellés	Chapitre/Article/Sous- Fonction	Augmentation Section des Recettes	Augmentation Section des Dépenses
Dotation aux amortissements	042/6811/020		99 308 €
Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versés	042/7768/020	99 308 €	
Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	042/777/01	6 306 €	
Virement à la section d'investissement			6 306 €
Totaux		105 614 €	105 614 €

En section d'investissement :

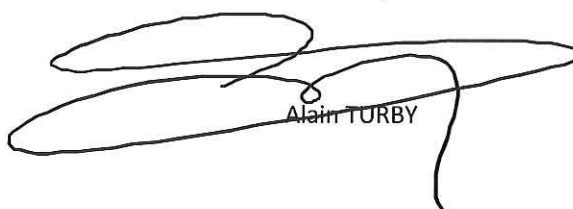
Opérations Libellés	Chapitre/Articles/Sous- Fonction	Augmentation Section des Recettes	Augmentation Section des Dépenses
Amortissement subvention d'équipement versée	040/28041511/020	99 308 €	
Neutralisation des amortissements	040/198/020		99 308 €
Etat et établissements nationaux	040/13911/01		6 306 €
Virement de la section de fonctionnement	021/01	6 306 €	
Totaux		105 614 €	105 614 €

Opérations Libellés	Articles/Sous- Fonction	Diminution Section des Dépenses	Augmentation Section des Dépenses
Opération 24 CTM	2182/020	80 000 €	
Opération 37 Centre Culturel Favols	21318/324	20 000 €	
Opération 28 Equipement Voirie	2182/821		100 000 €
Totaux		100 000 €	100 000 €



CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,


Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-58

**OBJET : PROGRAMME
D'INTERET GENERAL**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Vu la délibération n° 2013-55 du 27 septembre 2013 décidant la participation de la commune au Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en œuvre alors par la CUB afin de favoriser la requalification de logements et la promotion de loyers maîtrisés,

Vu la convention 2013/2018 entre la CUB et la Commune de CARBON-BLANC,

Considérant la demande de Madame MAROTO de bénéficier d'une aide financière dans le cadre de travaux d'adaptation de leur habitat,

Considérant l'accord de la CLAH en date du 2 octobre 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

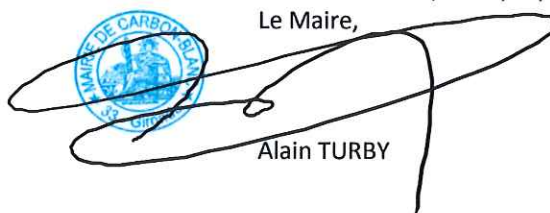
DECIDE à l'unanimité des voix, d'attribuer à :

- Madame MAROTO une aide financière d'un montant de 274.18 € pour des travaux d'adaptation au logement sis 9 Avenue Victor Hugo à CARBON-BLANC.

La dépense sera inscrite à l'article 20422/70 du budget en cours.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181012-2018-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-59

**OBJET : PRISE EN CHARGE DE
CONTRAVENTIONS**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Considérant qu'à la suite d'une sortie du Service Action Jeunes, deux enfants ont fait l'objet d'une contravention dans le tramway,

Considérant que le Service « Actions Jeunes » est jugé responsable de cet incident,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE**

- de prendre en charge les frais engendrés déjà réglés par les familles.
- de rembourser
 - Madame GASMI Mherezia pour l'enfant MENASRI Marwane
 - Madame LABKER Siham pour l'enfant CARAVERA Adam.

- **DIT** que la dépense dont le montant total s'élève à 144 € sera inscrite au budget de l'exercice en cours, article 678 « Charges Exceptionnelles »

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-60

**OBJET : INVENTAIRE
COMMUNAL- MISE A JOUR**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoints, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Vu le plan comptable M14 qui impose aux Communes la mise à jour de l'inventaire de leur patrimoine ainsi que le suivi des immobilisations conformément à la circulaire interministérielle du 7 novembre 1997,

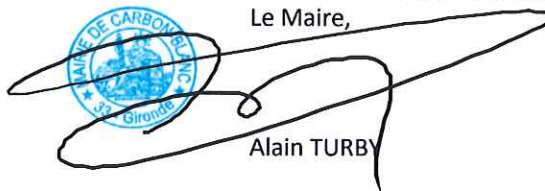
Considérant la nécessité de renouveler cette opération pour les biens liés à l'informatique en raison de la mutualisation avec BORDEAUX Métropole du Service Numérique et des Systèmes d'Information,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DECIDE de retirer de l'inventaire communal les équipements dont la liste est jointe à la présente délibération.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-213300965-20181004-2018-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-61

**OBJET : PERSONNEL –
MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations n°2014-6 du 27/02/2014, n° 2014-31 du 29/04/2014, n° 2014-39 du 26/06/2014, n° 2014-59 du 26/09/2014, n° 2014-80 du 4/12/2014, n°2015-42 du 15/06/2015, n°2015-71 du 15/09/2015, n°2015-93 du 1/12/2015, n° 2016-31 du 15 avril 2016, n°2016-48 du 12 juillet 2016, n° 2016-54 du 22 Septembre 2016, n° 2017-48 du 12 juillet 2017, n° 2017-57 du 3 octobre 2017, n° 2018-03 du 23 janvier 2018, n° 2018-47 du 12 juillet 2018 modifiant le tableau des effectifs,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu l'avis favorable de la Commission ressources du 25 septembre 2018,

Vu la présentation de ces modifications au Comité Technique du 27 septembre 2018,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour ce tableau de manière à répondre aux besoins de la Collectivité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-62

**OBJET : PERSONNEL –
RECRUTEMENT D'EMPLOIS
AIDES**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Considérant que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

- **DECIDE** de recruter deux agents à temps complet à la Maison de la Petite Enfance et au Centre Technique Municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de
- **supprimer**
 - 1 poste de Gardien de police municipale
 - 1 poste de Brigadier
- **créer**
 - 1 poste de Rédacteur principal 1ère classe à temps complet
 - 1 poste de Rédacteur à temps complet
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget en cours.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-63

**OBJET : PERSONNEL –
CREATION DE POSTES
D'AGENTS NON TITULAIRES**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Vu la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,

Vu la délibération n° 2018-48 du 12 juillet 2018 précisant les emplois de contractuels permettant le recrutement du personnel afin de répondre aux accroissements temporaires de travail ou d'activités saisonnières,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster cette liste en fonction des nouveaux besoins en créant les emplois suivants :

Direction	Cadre d'emploi	Nombre d'emplois	Quotité
Service technique	Adjoint technique	2	Temps Complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
- de créer 2 postes d'Adjoints Techniques à temps complet affectés au Service Technique.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,


Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-64

**OBJET : PRET MINIBUS –
CONVENTION AVEC LE CLUB
OMNISPORTS**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Vu la convention avec la Société INFOCOM France en date du 20 décembre 2016 relatif à la location d'un véhicule publicitaire,

Vu le contrat de location longue durée avec le GIE France Collectivités Invest en date du 20 août 2018,

Vu la demande du Club Omnisports qui souhaiterait utiliser ce véhicule pour transporter des enfants,

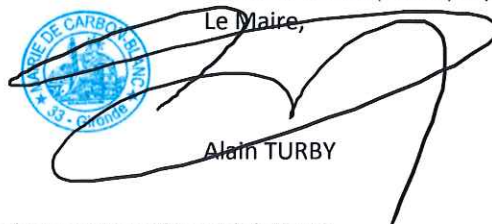
Considérant qu'il est nécessaire de fixer les conditions et les modalités de prêt dudit véhicule par l'établissement d'une convention, tout en précisant que les Services Municipaux seront prioritaires dans le planning d'utilisation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de mettre à disposition du Club Omnisports le véhicule publicitaire qui aura pour vocation prioritaire le transport des enfants adhérents du Club,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Club Omnisports.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-65

**OBJET : MARCHE
D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS
THERMIQUES**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Urbanisme du 20 septembre 2018 et à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Considérant que le marché actuel signé avec la Société SPIE arrive à son terme et qu'il est nécessaire de le renouveler ;

Considérant le diagnostic mené par le SDEEG en concertation avec la collectivité visant à rechercher des solutions techniques permettant de gérer la maintenance, la consommation énergétique et le renouvellement des équipements dans les bâtiments municipaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place des prestations type P1, P2 et P3 par le biais d'un marché,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché d'exploitation des installations thermiques de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation sur des bâtiments publics,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-66

**OBJET : CONVENTION DE
DELEGATION DE MAITRISE
D'OUVRAGE AVEC
BORDEAUX METROPOLE
(FIC 2018/2019)**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Vu la décision du Conseil Municipal n° 2015-96 en date du 1^{er} décembre 2015, et la convention signée le 8 février 2016 avec Bordeaux Métropole, relatives à l'exercice des missions « propreté, plantations, mobiliers urbains » sur le domaine communal et métropolitain (notamment de voirie) dans le cadre d'une organisation d'activités mutualisées et optimisées en lieu et place de Bordeaux Métropole,

Considérant la nécessité de signer une convention précisant le champ d'application, les engagements du Maître d'ouvrage (Bordeaux Métropole) et du Maître d'ouvrage délégué (la Commune), le programme des travaux à réaliser et leur estimation prévisionnelle ainsi que les modalités de financement pour les exercices 2018 et 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** d'approuver les termes de la convention élaborée conjointement avec BORDEAUX Métropole
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181012-2018-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice28

Présents23

Pouvoirs3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-67

**OBJET : MEDIATHEQUE –
MODIFICATION DES HEURES
D'OUVERTURE AU PUBLIC**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la proposition du Responsable de Service,

Vu la présentation en Comité Technique du 27 septembre 2018,

Vu le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles de la Commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DECIDE de modifier les heures d'ouverture au public de la Médiathèque qui seront, à partir du 8 octobre 2018, les suivants :

Jour/heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			10h-12h30 Tous les étages	10h-12h30		10h-12h30
Après midi		15h-19h	13h30-19h		15h-19h	

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-68

**OBJET : MAISON DE LA
PETITE ENFANCE –
REGLEMENT D'ADMISSION
AUX STRUCTURES PETITE
ENFANCE MUNICIPALES**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Jeunesse/Sport/Enfance/Petite Enfance du 13 septembre 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser aux parents utilisateurs certains spécificités de l'accueil des jeunes enfants au sein des structures Petite Enfance municipales, reprenant toutes les étapes de la prise de renseignements à l'attribution des places,

Sur proposition des Responsables de la Maison de la Petite Enfance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DECIDE d'adopter le Règlement d'admission aux structures Petite Enfance municipales tel que joint en annexe.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-69

**OBJET : SERVICE ACCUEIL
FAMILIAL – REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT DES
ASSISTANTES
MATERNELLES**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVÉE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GARBAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Jeunesse/Sport/Enfance/Petite Enfance du 13 septembre 2018,

Vu la délibération n° 2014-74 du 4 avril 2004 par lequel le Conseil Municipal a adopté le règlement des Assistantes Maternelles,

Vu la nécessité d'actualiser ledit Règlement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

Se prononce en faveur des modifications apportées dans le document joint en annexe.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-70

**OBJET : CLUB OMNISPORTS
– SUBVENTION 2018 –
AVENANT N° 2**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire, MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. TURBY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-08 du 21 Février 2017 portant sur la signature d'une convention entre le club Omnisports et la ville de Carbon-Blanc pour une durée de trois ans,

Considérant la demande du Trésorier de la Commune de préciser, par avenant, le montant des subventions accordées aux associations bénéficiant d'une aide supérieure à 23 000 €,

Vu les documents comptables certifiés communiqués par le Club Omnisports,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, les Groupes d'Opposition s'abstenant

- **DECIDE de verser** une subvention de 55 000 € au Club Omnisports au titre de l'année 2018,
- **DECIDE d'inscrire** le montant de cette subvention à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec le Club Omnisports, précisant le montant de la subvention accordée.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



Alain TURBY

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARBON-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20181004-2018-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice.....28

Présents.....23

Pouvoirs 3

Votants26

DELIBERATION N° 2018-71

**OBJET : PERSONNEL – MISE
A DISPOSITION DE SALLES
MUNICIPALES**

L'an deux mille dix-huit, le 4 OCTOBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARBON-BLANC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Monsieur Alain TURBY, Maire,
MM. GRASSET, GUÉNON, Mme GOUGUET, M. PINSTON, Mme MONTSEC, M. BLANCHER, Mme DESPLATS, Adjoint, M. GARBAY, Mme ROIRAND, M. THOUVENIN, Mme ARPIN, MM. JAUREGUI, ALLAIRE, MM. FONTHIEURE, GAUTHIER, DUSSOL, BARDIN, PINEAU, Mme CANALES, M. LANCELEVEE, Mme BECERRO, M. PEREZ ROBA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mmes PRETESEILLE, ERNAULT, M. MERCIER

Etaient absents : M. DROUIN, Mme FARGEAUDOUX.

Monsieur Bertrand GARBAY a été nommé Secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : M. GRASSET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal de procéder au regroupement de certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour,

Vu la présentation à la Commission Ressources du 25 septembre 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser la mise à disposition des salles municipales aux agents de la Collectivité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** d'accorder le prêt gracieux de salle municipale à raison d'une fois par an et par agent dans le cadre d'un mariage, d'un PACS ou d'un parrainage civil de l'agent ou de ses enfants.
- **DIT** que les agents devront effectuer les mêmes formalités que les prêts de salle effectués pour particuliers et associations.

CARBON-BLANC, Le 12/10/2018

Le Maire,



ALAIN TURBY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

COMMUNE DE CARBON-BLANC**DECISION DE L'ORDONNATEUR**
2018-02

Les équilibres budgétaires comme prévus au moment de l'élaboration du budget sont affectés en fin de deuxième semestre de chaque année par la prise en compte des chèques Culture et Sport. Cette période correspond à la fin de saison des associations en général.

Ainsi, il convient d'allouer des crédits sur l'article comptable 6574 « subventions aux associations » afin prendre en compte les coupons Sport pour 1 120 € et les coupons Culture pour 400 €, soit un total de 1 520 €.

Les crédits n'étant pas suffisants au budget de l'exercice en cours, il convient d'ajuster en conséquence à partir du compte dépenses imprévues.

Sur décision de l'ordonnateur, le compte « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement fait l'objet des virements de crédits suivants :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre/Fonction	MONTANT	Article/Sous-Fonction	MONTANT
Dépenses imprévues	022.01	1 520 €		
Subvention aux associations			6574/025	1 520 €
TOTAUX		1 520 €		1 520 €

Il sera rendu compte de cette décision, pièces justificatives à l'appui, dès la première session du Conseil Municipal de CARBON-BLANC qui suivra l'ordonnancement de ladite dépense.

Fait à CARBON-BLANC
Le 20 Août 2018
Le Maire,



Alain TURBY

COMMUNE DE CARBON-BLANC**DECISION DE L'ORDONNATEUR**
2018-03

Lors de la préparation budgétaire 2018 des crédits ont été prévus pour réaliser le remplacement des portes automatiques à l'entrée de l'hôtel de ville.

Après plusieurs échanges avec différentes entreprises, il s'avère que les crédits ouverts de 3500 € ne sont pas suffisants.

Il convient donc, afin de pouvoir mettre en sécurité lesdites portes, d'augmenter l'opération d'équipement n° 17 « Mairie » de la façon suivante.

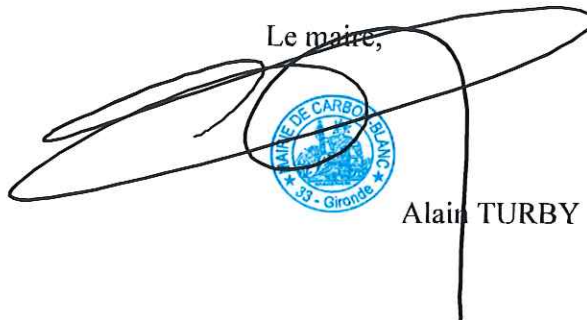
Sur décision de l'ordonnateur, le compte « dépenses imprévues » de la section d'investissement fait l'objet du virement de crédit suivant :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre/Fonction	SOMME	Opération/Article/Sous-Fonction	SOMME
Dépenses imprévues investissement	020.01	1 060 €		
Opération d'équipement n° 17 Mairie			17/21318/020	1 060 €
TOTAUX		1 060 €		1 060 €

Il sera rendu compte de cette décision, pièces justificatives à l'appui, dès la première session du Conseil Municipal de CARBON-BLANC qui suivra l'ordonnancement de ladite dépense.

Fait à CARBON-BLANC
Le 31 août 2018

Le maire,



Alain TURBY

COMMUNE DE CARBON-BLANC

DECISION DE L'ORDONNATEUR 2018-04

Dans la continuité des échanges avec l'Association Omnisports de Carbon-Blanc, et plus précisément avec son Président, Monsieur Franck MOTHES et Monsieur le Maire, il est proposé de verser une subvention pour l'année 2018.

Cette subvention est ainsi proposée parce que l'association s'est mise en conformité avec la réglementation et a donc produit à la municipalité des comptes certifiés.

Les crédits n'étant pas suffisants au budget de l'exercice en cours, il convient d'ajuster en conséquence à partir du compte dépenses imprévues.

Sur décision de l'ordonnateur, le compte « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement fait donc l'objet des virements de crédits suivants :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	CHAPITRE/FONCTION	MONTANT	ARTICLE/SOUS-FONCTION	MONTANT
Dépenses imprévues	022.01	55 000 €		
Subvention aux associations			6574/025	55 000 €
TOTAUX		55 000 €		55 000 €

Il sera rendu compte de cette décision, pièces justificatives à l'appui, dès la première session du Conseil Municipal de CARBON-BLANC qui suivra l'ordonnancement de ladite dépense.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20180926-2018DO04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2018

Affichage : 06/09/2018

Fait à CARBON-BLANC

Le 26 septembre 2018

Le Maire,



Alain TURBY